

L'addiction au jeu : un enjeu majeur à ne pas oublier

La question de la privatisation, même partielle, de la Française des Jeux (FDJ), est au cœur d'un nécessaire débat public sur l'addiction aux Jeux d'Argent et de Hasard (JAH). Il serait envisagé des mesures de ventes plus incitatives auprès des détaillants pour les amener à vendre plus de jeux afin « d'équilibrer » le manque à gagner dû à la hausse du prix tabac. Changer le modèle économique de l'offre de jeu en passant d'une conception extensive à une conception intensive n'est pas sans conséquences : l'Italie et l'Australie, après avoir expérimenté une politique libéraliste avec la privatisation, font aujourd'hui marche arrière.

Une reconnaissance récente de l'addiction aux Jeux de Hasard et d'Argent

Aujourd'hui, le jeu est considéré comme un loisir pour 1 français sur 2. Un loisir toutefois pas comme les autres, l'Observatoire des Jeux estime à 1 million 200 mille les joueurs pouvant être problématiques. En France, les études récentes portant sur le Jeu de Hasard et d'Argent (JHA) mettent en exergue une hausse croissante des pratiques et du budget consacré par les français, même pour les mineurs à qui ils sont pourtant interdits. Ce phénomène est notamment accentué par le développement du secteur du jeu via le numérique.

Des risques et des dommages réels et une prise en charge encore trop faible

L'addiction au jeu, reconnue depuis 2014, doit être considérée au même titre que les autres addictions. Son coût social¹ est proche de celui de l'alcool et des drogues illicites et ses répercussions en termes de dommages sociaux, familiaux, économiques et professionnels sont importantes.

Conséquence de cette hausse de la prévalence, de plus en plus de joueurs problématiques sont accompagnés au sein des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), dans un continuum de réponses associant prévention, réduction des risques et des dommages et soins. **Mais les joueurs en difficulté ont encore trop peu recours au système de soin, ou trop tard, bien souvent quand les dommages sont installés.** La prévention et l'Intervention Précoce sont à renforcer.

¹ Inserm (dir.). Jeux de hasard et d'argent : contextes et addictions, Les éditions Inserm, 2008, XIV - 479 p.- (Expertise collective)

Pour une politique de régulation globale et cohérente

L'éclatement du pilotage entre différents ministères et instances, une internalisation pour partie par les opérateurs de jeux donnent une politique de régulation fragmentée et disparate. Les enjeux de santé publique nécessitent une politique affirmée et globale, comme le préconise le rapport de la cour des comptes². Elle devra décliner une stratégie cohérente et dépasser le clivage privé/public pour une véritable protection des « plus vulnérables ».

Les actions développées en matière de « jeu responsable » par les opérateurs doivent être renforcées. Les quelques initiatives qui existent déjà, les conventions d'actions entre professionnels du soin et opérateurs de casinos, à l'exemple du partenariat expérimenté avec le service « Jeu responsable » de la FDJ doivent être consolidés et d'autres sont à construire, afin de garder au jeu sa qualité de loisir et éviter la perte de contrôle jusqu'à l'addiction.

CONTACT PRESSE

Fédération Addiction

Morgane AUSTRUY, Chargée de projet
m.austruy@federationaddiction.fr
01.42.28.83.34

Georges MARTINHO, Délégué Général Adjoint
g.martinho@federationaddiction.fr
01.42.28.83.36

² « La régulation des jeux d'argent et de hasard », enquête demandée par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale, Cour des Comptes, octobre 2016